

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

MASTER

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les articles D 613-2 à D 613-4 du code de l'éducation relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Vu l'article D 613-6 du code de l'éducation relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu les articles D 612-33 à D 612-36 du code de l'éducation relatifs à l'attribution du grade de master ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu l'arrêté ministériel du 6 juin 2012 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille, de l'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES à délivrer des diplômes nationaux ;
- Vu les pièces justificatives produites par M. OLIVIER MENDEZ, né le 29 février 1976 à ARLES (013), en vue de son inscription au master ;
- Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIES**, à finalité INDIFFÉRENCIÉE, mention INSTRUMENTATION, spécialité INSTRUMENTATION DES MOYENS D'ESSAI

mention assez bien

est délivré à **M. OLIVIER MENDEZ**
au titre de l'année universitaire 2014-2015, et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 8 janvier 2016

Le titulaire

Olivier Mendez
EAM

Le Président


Yvon BERLAND

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N° UAM 11789760

Yvon BERLAND

Bernard BEIGNIER

/2016201407587